

REGLES GENERALES

Tous les campeurs sont tenus de respecter le **REGLEMENT INTERIEUR** du camping.

Les animaux doivent obligatoirement être tatoués, vaccinés contre la rage (présentation du carnet de vaccination à l'accueil), et tenus en laisse.

Les propriétaires doivent impérativement ramasser leurs salissures.

Les chiens de catégories 1 et 2 classés « chiens dangereux » ne sont pas admis dans le camping.

Les animaux ne sont pas autorisés dans les locations de chalets et de studios.

La **confirmation de réservation** vous sera adressée par courrier ou par messagerie électronique en tenant compte de vos préférence et selon nos disponibilités. Nous nous efforcerons toujours de vous donner satisfaction.

En cas de non présentation 48 heures après le jour d'arrivée prévu, nous considérerons votre réservation comme annulée et disposerons donc de l'emplacement ou de la location.

Les acomptes seront encaissés.

EMPLACEMENTS

L'emplacement réservé sera retenu le jour de l'arrivée prévu et devra être libéré avant 12h00 le jour du départ annoncé.

Les frais de gestion de dossier de réservation de 15€ ne sont pas remboursés.

LOCATIONS

La location de chalets ou de studio sera retenu le jour de l'arrivée prévu à partir de 14h00 et devra être libéré avant 10h00 le jour du départ annoncé.

Les acomptes sont 25% du coût total du séjour.

Les frais de gestion de dossier de réservation de 20€ ne seront pas remboursés.

Ces frais et acomptes doivent impérativement accompagner la demande de réservation Location. Le règlement du solde s'effectue lors de votre arrivée. Le chalet ou le studio doivent être laissés propres: Vaisselle nettoyée et rangée, poubelle vidée et nettoyée, réfrigérateur vidé et nettoyé.

Si pour une raison quelconque la durée du séjour est écourté, le montant total du séjour demeure acquis au camping

NB: Il y a une taxe de séjour sur la commune de saint clair du Rhône à 0,50€ par nuit et par personne.

ANNULATION

Remboursement complet des acomptes jusqu'à six semaines avant la date d'arrivée prévue(les frais de gestion de dossier ne seront pas remboursés).

Au-delà de ce délai, les acomptes restent acquis au camping.

Procédure: par lettre recommandée (le cachet de la poste faisant foi).

DIVERS

Toutes personnes vous rendant visite doivent être obligatoirement présentées à l'accueil et payera une redevance selon le tarif en vigueur. Le visiteur est sous l'entière responsabilité de celui qui le reçoit.

Il appartient au campeur de **s'assurer**.

En cas de non respect du règlement intérieur, le camping ne pourra être tenu responsable en cas de vol, incendie, intempérie, ou en cas d'incidents relevant de la responsabilité civile du campeur.